



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Conseil du Pays de Béarn**  
**Séance du 30 mars 2018**

Date de la convocation : 23 mars 2018  
Nombre de délégués en exercice : 49

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jean LABOUR, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Dino FORTÉ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Josy POUEYTO, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES COUSINE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. Philippe FAURE, M. Christian LECHIT.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie CAMPELLO (pouvoir à M. LACRAMPE), M. Francis DOUX (pouvoir à M. CASAUBON), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), Mme Nathalie LARRADET (pouvoir à M. LAINE), M. Didier LARRIEU (suppléé par M. FAURE), M. Christian ROCHÉ (pouvoir à M. FINZI), M. SALANAVE-PÉHÉ (suppléé par M. LÉCHIT), Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU).

**Etait excusée :** Mme Françoise BESSONNEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas PATRIARCHE

-----

**N° 3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU POLE METROPOLITAIN PAYS DE BEARN**

**Rapporteur :** M. le Président

Après avoir déterminé le nombre de vice-présidents du Pôle Métropolitain Pays de Béarn, il appartient à notre assemblée de procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions fixées par l'article L. 2122-7 du CGCT sur renvoi de l'article L.5211-2 du même code.

Les vice-présidents sont élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que le président. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le scrutin applicable est donc un scrutin uninominal à la majorité absolue, et il est procédé successivement à l'élection de chaque vice-président au scrutin uninominal à trois tours. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

Le mandat des vice-présidents débute lors de leur élection et prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant (article L. 5211-10 du CGCT).

Par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, les personnes n'ayant pas la nationalité française ne peuvent être élues membres du bureau.

Le Président rappelle les candidatures reçues aux 6 postes de vice-présidents et procède à leur élection.

#### **Election du 1er Vice-Président :**

Est candidat : M. Jacques CASSIAU-HAURIE

Le vote donne le résultat suivant :

Inscrits :	49
Votants :	48
Suffrages exprimés :	48

**M. Jacques CASSIAU-HAURIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1er Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

#### **Election du 2ème Vice-Président :**

Est candidat : M. Arthur FINZI

Le vote donne le résultat suivant :

Inscrits :	49
Votants :	48
Bulletin blanc :	1
Suffrages exprimés :	47

**M. Arthur FINZI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 2ème Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

**Election du 3ème Vice-Président :**

Est candidat : M. Daniel LACRAMPE

Le vote donne le résultat suivant :

Inscrits :	49
Votants :	48
Suffrages exprimés :	48

**M. Daniel LACRAMPE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 3ème Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

**Election du 4ème Vice-Président :**

Est candidat : M. Jean-Pierre MIMIAGUE

Le vote donne le résultat suivant :

Inscrits :	49
Votants :	48
Suffrages exprimés :	48

**M. Jean-Pierre MIMIAGUE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 4ème Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

**Election du 5ème Vice-Président :**

Est candidat : M. Jean LABOUR

Le vote donne le résultat suivant :

Inscrits :	49
Votants :	48
Bulletin nul :	1
Suffrages exprimés :	47

**M. Jean LABOUR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 5ème Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

**Election du 6ème Vice-Président :**

Est candidat : M. Jean-Paul CASAUBON

Le vote donne le résultat suivant :

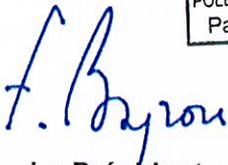
Inscrits :	49
Votants :	48
Suffrages exprimés :	48

**M. Jean-Paul CASAUBON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 6ème Vice-Président et installé dans ses fonctions.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

  
Le Président  
François BAYROU

PÔLE MÉTROPOLITAIN  
Pays de Béarn